

# **Orientation 31 Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines**

## **Orientation 31 Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines**

### **Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation**

#### Mesure de cohabitation

«-Poursuivre la veille écologique concernant les grands prédateurs.

- Assurer une veille sur les populations de sanglier
- Suivre les équilibres entre faune sauvage et écosystèmes forestiers
- Assurer une veille sanitaire concernant la faune sauvage »

#### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

«-Participe à la veille écologique sur les grands prédateurs, du sanglier, du cerf et du vautour fauve.

-Participe à la veille sanitaire de la faune sauvage ».

page 133

Référence ID de l'article : #1167

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-01 14:54